

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAUX DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsegracht* (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spuis, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *francs de port*.

La Haye, 10 janvier.

Il est dans le *Dagblad van 's Gravenhage* :
une commission, nommée par les États-Généraux pour offrir au
monarque de condoléance à l'occasion de la mort de S. M. le
duc de Nassau, a fait son rapport à
la seconde Chambre, et il en résulte que S. M., après qu'elle
a lu la lecture de cette Adresse, répondit en substance :
« Elle était vivement touchée des paroles qu'elle venait
d'entendre et qui exprimaient avec tant de vérité, aussi bien la
participation que les représentants de la nation à l'affliction où
elle se plongée avec toute sa maison, que l'hommage qu'ils
rendaient à la mémoire du roi défunt. Que S. M. en témoignait
son respect et son admiration. Dans ces circonstances, elle croyait
devoir saisir cette occasion, pour les engager à continuer
à honorer la mémoire de ce prince, en travaillant dans un es-
prit de concorde, au salut de la patrie. »

Nous avons été dans le cas de donner il y a quelques jours un
bon de patriotisme à l'*Arnhemse-Courant*, en lui mettant
sous les yeux le jugement porté par des étrangers sur l'Adresse
des États-Généraux, à laquelle ce journal ne nous pardonnait
pas d'avoir payé le tribut d'éloges qu'elle mérite, au jugement de
tout homme impartial.

Voici maintenant ce que nous lisons au sujet de cette Adresse
dans la *Gazette Universelle de Prusse* qui la reproduit in ex-
tensio :
« Cette Adresse resserre de nouveau et plus intimement enco-
re les liens qui unissent la nation néerlandaise et son souve-
rain, dans le moment actuel, c'est un fait que les adversaires
du gouvernement s'efforcent vainement de détruire ; elle
est évidemment une grande vérité, que l'on avait tâché de
mettre en doute. L'immense majorité de la Chambre, qui a voté
cette Adresse, est un argument que rien ne saurait détruire. »

Le vice-amiral Ryk reçoit de tous les cotés des témoi-
gnages de la part que l'on prend au malheur qui vient
de frapper ce brave marin.
On apprend que le roi a mis à sa disposition, l'hôtel meublé
de S. M. le prince de Voorhout, et qu'ils habitent lorsqu'ils sont
à La Haye, LL. AA. RR. le grand-duc et la grande-duchesse de
Saxe-Meiningen.

Dans notre numéro d'hier nous avons emprunté à la *Gazette de
Prusse* la nouvelle que, d'après une patente royale du roi de
Prusse, les nonobles entre le *Zelverin* et les états de Ha-
verle, Brunschwic, etc., étaient révoqués, cette feuille, dans son
numéro de ce jour, dit qu'il n'est encore pris aucune décision définitive
à cet égard, et que tout dépendait de l'accession du daché de
Saxony.

Voici en quels termes le *Times* s'explique sur les ambassades
françaises et américaines envoyées en Chine :

« Le gouvernement chinois, dit-on, est sincère dans sa dé-
termination de s'en tenir aux réglemens de traité qui s'y tien-
dra toute discussion avec les étrangers. Ce traité est considéré
dans l'Est comme le triomphe le plus signalé de la diplomatie
anglaise, car il rend inutiles tous les essais qu'auraient pu tenter
les missions françaises et américaines en vue d'obtenir
avec tant de pompe sur les côtes de la Chine. »

On a ri à l'apparition de deux ambassades envoyées là sans
savoir s'ils seraient reçus, et pour conquérir des avantages qui
leur étaient accordés avant qu'ils arrivassent. Ils n'ont plus rien
à négocier, et ils retournent dans leur pays pour se faire
d'eux.

Nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* une longue réponse
de la Diète hongroise au gouvernement autrichien, qui avait dé-
fendu comme on sait, par un rescrit, l'usage de la langue popu-
laire dans les affaires publiques.

Ce document mérite à plus d'un titre d'être remarqué. Les
représentants de la race Madgyare tracent, en quelque sorte,
l'histoire de leur idiome, depuis qu'un nœud politique les ratta-
che à l'Autriche. A ces considérations, qui semblent purement
littéraires, seméent des idées d'un intérêt plus puissant et plus
général. La Diète proclame que l'ancienne langue est la base
même de la nationalité du pays, et qu'elle doit servir de lien à
toutes les réformes qui auront pour but d'améliorer l'état so-
cial des Hongrois.

Un pareil langage indique assez les instincts et les passions
qui se remuent sur la frontière orientale de l'empire autrichien.

Bourse d'Amsterdam, du 9 janvier.

A la Bourse de ce jour, les fonds hollandais étaient un peu moins fermes.
Cependant il y a eu quelques affaires dans les fonds intégrales. Les espagnols se main-
tiennent à leur prix, portugais un peu plus fermes et les autrichiens plus of-
ferts. Il n'y a pas eu de variations dans les autres fonds.
Cours de l'argent : prêt à garantie 2 1/2 %, prolongation 2 1/2 à 2 3/4 % ; es-
compte 2 1/2 %.
Bourses pris à 5 heures : 2 1/2 % 5 1/2 % ; Holl. 5 % 3 1/2 % ; Sociétés de Com-
merce 135 % ; Ardoins 21 1/2 %.

Faits Divers.

On écrit de Hall du 1^{er} janvier :
Un crime abominable qui s'est commis en cette ville a ré-
volté au plus haut degré notre population, d'ordinaire si
calme. Un coutelier, nommé Wurin, était sur le point de con-

clur sa troisième union conjugale. Mais son unique enfant,
une fille de 17 ans, dont il administrait la fortune maternelle,
lui paraissant un obstacle à l'exécution de son projet, il conçut
l'idée monstrueuse, d'enfermer son enfant dans une caisse
courte et étroite. La malheureuse se trouva depuis quatre se-
maines dans cette espèce de cercueil et ne reçut pour toute
nourriture que deux ou trois pommes de terres que ce monstre
de père lui jeta. Dans le courant de la semaine passée, les voi-
sins qui, ne voyant plus la jeune fille, commençaient à soup-
çonner ce qui n'était que trop vrai. L'autorité fut avertie, et il
était plus que temps qu'on vint au secours de la malheureuse
victime ; car elle était déjà tellement défigurée et paralysée
qu'elle ne pouvait pas seulement faire le moindre mouvement.
Le père ainsi que sa fiancée, sont dans la main de la justice.

Ce qu'il y a encore d'extraordinaire dans ce fait, c'est que la
malheureuse jeune fille paraît avoir complètement perdu la
voix, car depuis sa délivrance elle n'a pas encore proféré une
parole.

— On écrit de Dresde, 26 décembre. La somnambule qu'on
disait naguère avoir fait dans le sommeil magnétique plusieurs
frappantes révélations, au moyen desquelles on aurait retrouvé
des personnes et des choses qu'on croyait perdues, est mainte-
nant accusée publiquement d'abus de confiance par un magné-
tiseur de cette ville, M. le docteur Herz.

— S. M. I. le grand-duc héritier de Russie, venant de
Weimar, a passé le 3 janvier par Dresde et continue son voyage
par Kalisch pour St.-Petersbourg.

— On écrit de Munich, 3 janvier : S. A. I. l'archiduc
Charles d'Autriche accompagné d'une suite nombreuse, est ar-
rivé ici, ce matin à 11 heures, il séjournera quelque temps en
cette ville.

— On écrit de Francfort, que la nouvelle de l'arrivée prochaine
du comte Munch Bellinghausen, président de la Diète germani-
que, est controuvée.

— L'ordre du Cygne, qui vient d'être rétabli en Prusse par
le roi, est de fondation catholique. Les insignes en consistaient
jadis en un portrait de la Sainte-Vierge, au-dessous duquel se
trouvait un cygne, et que l'on suspendait au cou avec une
chaîne d'or. L'ordre du Cygne avait un but tout pratique. Ses
membres s'engageaient à faire des aumônes, et à travailler, selon
la mesure de leurs forces, au soulagement des misères de leurs
semblables.

— Depuis lundi a commencé à Paris la vente et la dispersion de
la bibliothèque dramatique de feu M. de Solenne. Cette admi-
rable collection, dont le catalogue, rédigé par M. Paul Lacroix
(bibliophile Jacob), donne une liste presque complète, a coûté
à son propriétaire 500,000 fr. et quarante ans de recherches

Journal de La Haye. — 11 janv. 1844.

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS.
LA REINE DE CHYPRE.
Terminant l'analyse de la *Reine de Chypre*, dans notre No du 16 dé-
cembre dernier, nous souhaitions à cette pièce, une vogue qui pût ample-
ment dédommager l'administration des sacrifices qu'elle a faits pour monter
un ouvrage, dont l'immense succès à Paris avait inspiré un vif et légitime
intérêt. Nous ne pouvons prédire aujourd'hui, que les espérances
qui ont été conçues sur cet ouvrage, seront plus que réalisées, et que l'adminis-
tration aura fait une bonne spéculation, mais ce qui est bien plus impor-
tant pour elle, que les succès lui seront très-reconnaissans pour les
services qu'elle leur a procurés en enrichissant de cette pièce le répé-
toire de notre théâtre.

Les deux premières épreuves auxquelles la *Reine de Chypre* a été soumise
samedi derniers, ont été on ne peut plus satisfaisantes, et nul doute,
que le brillant succès, obtenu alors, n'aille croissant, puisque les artis-
tes engagés comme ils l'ont été par les témoignages les plus brillans
de la satisfaction du public, qui était accouru en foule
à ces représentations, redoubleront, n'en doutons pas, d'efforts, pour mettre en
scène de premier ordre qui se rencontrent en si grand nombre
dans ce poème, qui est loin d'être sans défauts toutefois,
on comprend que, bien exécutées et relevées par des melodies et une instru-
mentation en harmonie avec la situation, plusieurs scènes de la *Reine de Chy-
pre* devaient produire des effets dramatiques des plus puissans.

L'attente des spectateurs n'a point été trompée. Il n'est pas un seul acte
qui n'offre des passages saisissans d'intérêt, et calculés de manière à émouvoir
profondément l'âme. Comme nous supposons que nos lecteurs connaissent
maintenant le sujet, nous ne ferons qu'indiquer succinctement les morceaux
qui ont paru faire le plus de plaisir au public. D'abord, au premier acte, la
scène de l'entrée de M. Allard, (*Le jour est radieux*) d'une mélodie
simple et expressive, et que nous verrons bientôt sur tous les pianos. Ce
morceau est suivi d'un duo entre Mlle Bouvard et M. Allard, qui est égale-
ment d'une grande beauté et rempli de passages charmans. Le trio entre
Mlle Bouvard, M. Allard et M. Douvry, est original et sa-
tisfaisant, surtout plus on entend et plus on en reconnaît le mérite.
Le final de ce premier acte, a besoin encore, pour produire l'effet auquel il
est destiné, de se terminer autrement, sous le rapport de la mise en scène, que
ce n'a été le cas jusqu'ici. Les amis de Gérard, et les partisans d'Andrea, ne
doivent pas quitter le théâtre comme ils le font, mais se précipiter les
uns vers le roi, et les autres vers la main; les dames se jettent alors entre
eux, et au milieu de *Catharina*, évanouie aux pieds d'Andrea, qui se dé-
tache pour cacher ses pleurs, complète avec Gérard un tableau immobile,
qui nous présente, dans une scène que nous voyons maintenant gal-
loper vers le fond du théâtre, et s'échapper comme une troupe d'énergumènes
par les coulisses, ôte toute illusion à cette scène.

Au second acte nous avons un chœur de Gondoliers, qui, chanté au loin sur
le canal, dit le poème, devra dorénavant, ce nous semble, être exécuté beau-
coup plus piano, afin de ne pas avoir l'air de sortir de l'appartement du séna-
teur Andrea.

Ce morceau est suivi d'un air où il y a des beautés de premier ordre, qui
seront appréciées davantage à mesure que Mlle Bouvard saura mieux encore
les faire valoir. Hâtons-nous, cependant, de constater l'expression vraie et
touchante qu'elle a mise dans ce passage.

*Que vois-je ? O ciel ! dans ce saint livre,
Un billet !... un billet !... de Gérard !*

Ainsi que le mélange d'énergie et de tendresse avec lequel elle dit

*..... la fille de Venise
..... sait attendre et souffrir,
Elle sait aimer et mourir !*

Le duo qui termine cet acte, doit emprunter la plus grande partie de son
effet à l'action dramatique, laquelle doit se manifester beaucoup plus par le
jeu de physionomie que par des mouvemens de corps. Jusqu'ici le spectateur
n'aperçoit pas assez dans les traits de *Catharina*, l'épouvante que lui inspire,
sans cesse, la présence, inconnue à Gérard, des assassins prêts à le frapper,
ainsi que la lutte de son âme entre la crainte d'exposer les jours de son fiancé,
et celle de passer à ses yeux pour une amante infidèle et perfide.

Cette scène est d'une très-grande difficulté, et il y a un beau triomphe à
obtenir pour l'actrice qui la jouera comme elle doit l'être. Voilà pourquoi
nous engageons Mlle Bouvard à en faire l'objet d'une étude spéciale, en se
rappelant, que c'est le morceau capital du rôle de *Catharina*, le seul peut-
être, susceptible de procurer un succès très-brillant. Et c'est à l'occasion de
cette scène, que nous devons répéter l'observation, que tant de fois déjà
nous avons été dans le cas d'adresser à Mlle Bouvard ; à savoir, qu'elle tend
trop souvent à donner à son visage une expression gracieuse, au lieu de l'ex-
pression que demande la situation ; en sorte que tout le monde est surpris de
lui voir le sourire sur les lèvres au moment où sa bouche prononce ces mots :
Plûtôt la mort que cet arrêt cruel !

Le défaut que nous signalons ici, frappe tous les gens de goût ; il sera facile
à Mlle Bouvard de s'en corriger, et il est urgent qu'elle s'y détermine, car une
grande partie de son avenir d'actrice en dépend.

Nous ferons observer à M. Allard, qu'il chante beaucoup trop forte le
passage.

*Quand ma barque rapide
Atteindra l'autre bord,
Un ami sûr, un guide
Va nous mener au port.*

Il ne faut pas oublier que l'oratoire de *Catharina* est à côté de l'apparte-
ment de son oncle, et que le moyen pour enlever sûrement, au milieu de la
nuit une jeune fille, ne consiste pas à crier d'une manière qui doit nécessai-
rement éveiller toute la maison. Ensuite, il y a un trop grand luxe de gestes
dans la dernière partie de cette scène, qui ressemble plutôt à un pugilat,
choquant pour les spectateurs, qu'à une lutte entre deux âmes au désespoir.
Catharina doit tomber évanouie parce que la douleur l'a vaincue ; et non pas
parce que le poignet de Gérard la renverse.

Signalons encore, avant de passer au 3^e acte, un contre-sens énorme dans la
scène qui termine celui-ci.

Dès que Gérard est parti, les spadassins entrent en scène, et *Monchigo*
leur montrant *Catharina* privée de sentiment, s'écrie : *A Chypre, mainte-
nant !*

Là-dessus, nous voyons les spadassins s'emparer de *Catharina* et l'enlever,
ce qui fait croire naturellement à tout le monde, qu'ils conduisent la jeune
fille dans l'île, dont la république l'a destinée à être la reine. Sans parler
de l'absurdité qu'il y aurait eu, de la part de l'auteur de la pièce, de faire
conduire à la cour du roi de Chypre, la fiancée qu'on lui destinait, par
une bande de brigands, il résulte encore de ce malencontreux enlèvement,
que le spectateur ne sait plus où il en est, lorsqu'au quatrième acte, il
voit descendre en grande pompe de la trirème royale, arrivant de Ve-
nise, cette *Catharina*, que, d'après ce que l'on avait vu se passer à la
chute du rideau au second acte, l'on devait croire arrivée depuis long-
temps à Chypre.

Le troisième acte n'a de remarquable que le grand duo entre *Lusignan*
et Gérard. Ce morceau est magnifique, et a fait obtenir à MM. Lorezzo et Al-
lard les honneurs du rappel. Peut-être pourrait-on s'aimer davantage l'en-
semble de ce morceau

Salut ! à cette belle France, etc.

Ici les deux chanteurs se tiennent trop éloignés l'un de l'autre, ce qui
refroidit l'action : *Frères deux fois*, comme le dit *Lusignan*, ils devaient,
de nous semble, se tenir enlacés dans les bras l'un de l'autre, et mettre
plus de chaleur dans l'expression de ce beau morceau, qui gagnerait par
là beaucoup en effet. Le cantabile de ce duo.

Triste exilé sur la terre étrangère,

est un morceau délicieux, chanté alternativement avec beaucoup de goût et
une sensibilité vraie par MM. Lorezzo et Allard, et qui a valu à tous les deux
les unanimes applaudissemens de la salle.

Le quatrième acte est superbe de mise en scène, et le cortège offre un coup-
d'œil éblouissant, par la magnificence et la diversité des costumes.

A l'exception du final qui a paru faible, surtout parce que deux des princi-
aux personnages, le roi et la reine, restent trop impassibles au moment de
l'attentat, cet acte est presque tout entier rempli par la fameuse scène où Gé-
rard se prépare à la vengeance.

Ce morceau est d'une grande beauté, et bien qu'il offre des difficultés
nombreuses et considérables à vaincre, M. Allard en est tiré de manière à
mériter les applaudissemens chaleureux de tout le public. Dans la romance

Et toi, seul espoir de ma vie etc.

il avait des larmes dans la voix, et a su communiquer à son auditoire l'émo-
tion dont il était lui-même pénétré.
Le 5^e acte ; le plus riche en effets dramatiques ; couronne dignement ce bel
ouvrage. M. Lorezzo, par la manière, vraiment au-dessus de tout éloge, dont
il a conçu et rempli son rôle, imprime à tout cet acte un caractère tragique,
qui double l'effet des situations que l'on y admire. N'hésitons pas à l'avouer ;
M. Lorezzo a révélé ici, et dans son chant et dans son jeu, une qualité que nous
ne lui connaissions pas encore, c'est-à-dire une profonde sensibilité, qui lui a

EXTERIEUR.

AMERIQUE. — Pérou, 9 septembre. Il paraît que le Pérou est dans un état d'anarchie complet. Une foule de prétendants s'agitent au pouvoir suprême. Le général Vivanco, maître de la capitale, s'intitule président de la république. Le général Castillo, maître du pays dans le voisinage d'Arica, s'intitule chef suprême de la nation, et le général Nieto qui est à Taina, s'appelle chef supérieur. Il n'y a plus de relation régulière entre les diverses villes. Le 29 août, il y a eu une affaire près de Taina, entre les troupes du gouvernement (celui de Vivanco) et les forces du général Nieto. Les troupes du gouvernement ont été battues, et bientôt le général qui s'intitule président de la république n'aura plus aucun pouvoir. A la date des dernières nouvelles, les forces de Castillo marchaient contre Taina, et probablement une nouvelle bataille allait être livrée. Les négociations au Pérou sont très desolées de cet état de chose; les magasins sont fermés, et l'on n'ose faire aucune espèce d'affaires.

ITALIE. — Rome, le 23 décembre. — La congrégation des cardinaux, le 21 novembre, au Vatican, en présence du Souverain Pontife, la troisième séance relative aux vertus héroïques du vénérable Pierre Canisius, prêtre-profès de la compagnie de Jésus. Né le 8 mai 1521, à Nimègue, ville du duché de Gueldre, le saint théologien entra dans la Compagnie trois années après sa fondation, et fut le premier provincial envoyé par saint Ignace en Allemagne, où le chapitre de Cologne le députa auprès de l'empereur Charles-Quint, qui lui donna la mission d'aller à Worms discuter contre Melancthon. Le cardinal Othon Farnèse, en qualité de son théologien, au concile de Trente. Très-agréable aux papes qui se succédèrent dans ces temps, il remplit, avec un zèle digne d'éloges, les importants offices que lui confiaient. Après avoir, par de persévérants efforts et des écrits savants, préservé de l'hérésie plusieurs provinces de l'Allemagne, il fut appelé par l'évêque de Verceil, nonce apostolique à Fribourg, en Suisse, où il fonda un collège, et mourut le 21 décembre 1597, dans la 77^e année de son âge. Cette cause a été rapportée par le cardinal Macchiavello, la place du cardinal Farnèse, décédé peu de jours auparavant. Le postulateur est le P. Delacroix, prêtre de la même Compagnie; l'avocat, M. F. Bartoleschi, et le procureur M. l'abbé Rosatini. Le même jour, le saint Sacrement a été exposé dans l'église du Saint Nom de Jésus, à l'adoration publique, afin de célébrer, que cette cause ait une heureuse issue.

ARMÉNIE. — CONSTANTINOPLE, 17 décembre. Un second épisode de l'affaire du malheureux Arménien Oraghin vient d'être déposé de la réprobation universelle que cet acte de violence enlevé en Europe, en dépit des manifestations formelles des représentations Françaises, Anglaises, Prussiennes et Russes, on vient d'apprendre qu'à Bilezidgik, village situé près de Tiflis et tout loin de la capitale, un jeune Grec vient d'être décapité pour avoir renié la religion musulmane qu'on lui avait imposée. La Porte a voulu d'abord nier le fait. Mais l'on n'a pas tardé à recevoir le rapport de M. Saddington, consul britannique à Brousse, qui établissait les faits tels qu'ils sont. Rifaat-Pacha a prétendu que le crime ou ordre impérial pour que la sentence de mort fût mise à exécution, avait été signé avant l'affaire d'Oraghin, et qu'il avait été oublié dans les archives du ministère, officier chargé de la transmission des ordres du sultan; qu'un des employés l'ayant trouvé ces jours passés, l'avait

et, si je ne me trompe, je crois que cela vous fera plaisir. — Tant mieux, fit le marquis, car puisque j'ai commencé, je puis vous dire qu'en sortant de chez vous je vais chez M. Simon. La confidence à faire parut assez importante à M. Léonard, pour qu'il fit passer M. de Bellestar dans le cabinet appartenant à son magasin, et voici ce qu'il raconta: — Hier, Mlle Durand vint chez moi; je la connais depuis son enfance, ayant été le bijoutier de sa mère et ayant fait jadis des affaires importantes avec son père. — Un mot à ce sujet, dit M. de Bellestar, en interrompant M. Léonard. On a dit beaucoup de mauvaises choses sur M. Durand. Puisque vous l'avez connu qu'en pensez-vous? — Le bijoutier fit une légère moue et répartit: M. Durand avait d'assez grands capitaux; il les faisait valoir à sa manière, et ceux qui ont cru se trouver lésés ont beaucoup crié. Mais, vous le savez, monsieur le marquis, les capitalistes, au moment où ils prêtent, sont des anges bienfaisants; puis, quand l'heure est arrivée de leur rendre ce qu'ils ont prêté, ce sont des usuriers, des fripons, des voleurs; mais M. le marquis sait comme moi qu'il faut beaucoup rabattre de toutes ces bêtises. Non pour en revenir à Mlle Sabine. — Il semblait que l'air réjouit de M. Léonard eût rassuré le marquis sur le chapitre des bracelets; car il en revint pour sa part à M. Durand le père. — Pardieu encore, lui dit-il; quoique j'aie tout-à-fait en dehors des sottises préjugés qui font peser sur les enfants les fautes de leurs parents; je ne serais pas fâché d'être mieux informé relativement à M. Durand. Cette prétention d'un marquis, sorti de sa noblesse, à ne point partager un préjugé vulgaire, mérite d'être expliquée. Au compte des hommes comme M. de Bellestar, la naissance n'est une question importante que pour ce qu'ils appellent les gens nés, et, pour parler en termes catégoriques, comme les vertus d'un bourgeois ne sont pas à son gré, le moindre titre à être une chose que des bourgeois, sans supposer qu'ils ont autre chose; La grande tache des gens de cette sorte étant les préjugés, rien ne l'efface et rien n'y ajoute, et du moment qu'un mariage noble peut couvrir la plus grande, il doit couvrir encore plus sûrement les petites. Cependant la question du marquis semblait embarrasser cruellement le bijoutier, et il répondit: — Pour ma part je n'ai jamais eu à me plaindre de M. Durand. — Quel genre d'affaires faisiez-vous donc avec lui? — M. Durand, indépendamment des affaires industrielles qu'il avait gagnées sa fortune, aimait à obliger. Trompé souvent, il finit par demander des garanties. Il lui arriva donc de faire quelquefois des avances considérables sur des dépôts de bijoux, d'argenterie, de diamans. Il en résulta que lorsqu'il avait perdu tout espoir d'être remboursé, il fallait bien qu'il se défit de ces bijoux; alors il s'adressait à moi... et...

— Je ne puis pas vous dire, dit M. de Bellestar, que je suis curieux, et il faut que vous me disiez comment et pourquoi. — Les bijoux, dit-il, sont arrivés dans vos mains. — Je suis dévoré par le marquis; mais c'est une affaire toute particulière et dont j'ai promis de ne point parler. — M. de Bellestar se renferma encore une fois en lui-même et se trouva si inquiet qu'il eût voulu s'en aller, mais il se sentait si gêné qu'il ne put le faire. — Et si je vous disais que cette affaire peut me regarder beaucoup. — M. de Bellestar dut de grand cœur à M. de Bellestar d'avoir voulu quelque chose de spirituel, et, comme tous les gens qui en ont pas l'habitude, il se laissa aller à l'envie de le dire. — Et peut-être ce diamant devrait-il s'y trouver. — Ce fut le tour du bijoutier d'établir avec lui-même un colloque intérieur; il sentit que le résultat en fut très-excellent, car il prit un air joyeux et confiant. — M. de Bellestar, dit-il, je vous remercie de ce que vous m'avez dit, et je ne puis pas vous dire comment cela s'est passé.

expédié sans consulter les ministres. Une excuse aussi grossière ne peut pourtant être admise, et l'on s'attend à ce que les représentants Français et Anglais suivent chaleureusement cette affaire et mettent un terme à des excès que le monde civilisé ne peut désormais tolérer sans se rendre coupable de complicité.

Des bords du Danube, 23 décembre. On annonce que le clergé de Moldavie a rompu toute relation avec le patriarche de Constantinople, et que dorénavant, dans les affaires religieuses, il ne demandera conseil qu'au synode de St-Petersbourg. Cette nouvelle est, sous le rapport politique, d'une haute importance, car elle montre clairement qu'il y a de la part des Grecs non-unis d'Orient tendance prononcée à se rapprocher de plus en plus de la Russie. Celle-ci tient vivement à l'adhésion du clergé moldave, et ce qui le démontre, ce sont les longues négociations qui ont eu lieu pour l'obtention.

SUISSE. — BERN, 4 janvier. La question de l'admission des jésuites dans le canton Vorort de Lucerne, vient encore de faire un pas, puisque la commission, chargée, il y a un mois, par le grand conseil d'examiner cette question et de présenter un préavis, a résolu, par sept voix contre quatre, de proposer à l'autorité suprême du canton, de confier à ces pères la direction de la section théologique et plus tard du séminaire dans le haut enseignement; toutefois elle a écarté pour le moment la proposition du conseil d'éducation, tendant à statuer que les autres classes du gymnase pourront, aussi leur être confiées.

La lutte décisive s'engagera au sein du grand conseil dans la session prochaine, qui aura lieu en février, et pour laquelle chaque parti prépare ses armes avec soin. Malheureusement tout fait prévoir que le parti ultramontain l'emportera au sein d'un corps dont la majorité peu éclairée se laisse guider par deux hommes, dont l'un est entièrement fanatisé et l'autre intéressé au triomphe des jésuites pour le succès de ses vues politiques.

Si la Suisse entière a les yeux fixés sur la décision que prendra la représentation lucernoise dans une affaire qui a une connexion intime avec celles qui ont agité plusieurs cantons ces dernières années, c'est que les conséquences qu'entraînerait la solution de cette question dans un sens favorable à une congrégation ambitieuse, seraient bien autrement graves, en effet, que celles dont les cantons du Valais, de Schwyz et de Fribourg surtout, font la triste épreuve, et cela par suite de la position élevée que Lucerne occupe dans la confédération, et de son influence sur d'autres cantons catholiques.

BAVIÈRE. — MUNICH, 1^{er} janvier. L'application de l'ordonnance royale du 3 septembre dernier, qui enjoint la fermeture des lieux publics à 11 heures du soir, a donné lieu dans notre ville, la nuit dernière, à des excès déplorables. On sait que, dans toute l'Allemagne, il est d'usage d'attendre, en société de parents et d'amis, le moment solennel du changement d'année. Lors donc qu'à 11 heures du soir, les hôtes enjoints aux personnes qui se trouvaient dans leurs établissements de se retirer, il se forma dans les rues un rassemblement d'environ 800 personnes qui s'armèrent de pierres et d'autres projectiles et se rendirent bruyamment d'abord devant la maison du premier bourgmestre, dont ils brisèrent toutes les fenêtres, puis ensuite à l'hôtel-de-Ville, où ils renouvelèrent les mêmes excès. Un gendarme et un agent de police ont été fort maltraités.

Il est heureux qu'il n'y ait pas eu de garnison dans notre ville, car l'exaspération était telle qu'il eût été difficile d'éviter de sanglants conflits. L'ordre a été rétabli vers 3 heures du matin. Toute la journée, le chemin de fer nous a amené de Nuremberg des masses de curieux qui viennent visiter le théâtre de la révolution.

Suivant une lettre adressée de Nuremberg, 5, du au Frankfurter-Journal, c'est l'arrivée d'un escadron de chevaux-légers de cette ville qui, à coups de plats de sabre, a dispersé les perturbateurs de Furth et mis fin à la révolte.

PRUSSE. — BERLIN, le 4 janvier. La Gazette Universelle de Prusse publie le recès de la 7^e diète provinciale de la province de Prusse. Voici la réponse que le roi de Prusse a faite relativement à la censure et à la liberté de la presse: La demande de nos fidèles sujets relative à la liberté de la presse ne peut pas être accordée, d'abord, par la raison qu'elle est tout-à-fait contraire aux dispositions fédérales, et qu'ensuite il n'est pas possible de faire, pour les parties de la monarchie qui n'appartiennent pas à la Confédération germanique, une législation sur la presse, différente de celle que possèdent les autres provinces; Il n'y a pas de raisons non plus pour que cette législation soit refondue, conformément aux vœux de nos fidèles États, après qu'elle vient d'être établie sur des bases solides au moyen des ordonnances que nous avons publiées à ce sujet: En vertu de ces dernières, non seulement plusieurs restrictions importantes, qui n'étaient pas autorisées par les lois fédérales, ont été abolies, mais encore plusieurs dispositions dont l'application était douteuse, ont été ramenées à des principes fixes.

L'établissement d'un tribunal supérieur de censure offre une garantie contre la licence de la presse ainsi que contre toute restriction arbitraire de celle-ci. Il n'y a dans le domaine de la littérature aucune bonne et noble tendance qui soit limitée par ces lois dans la liberté qui lui appartient.

Mais si des tendances ardentises et malveillantes, ou qui n'ont pour but que de saper les fondemens des lois divines et humaines, sont, par suite de ces dispositions, gênées et trop à l'étroit dans notre royaume, notre but se trouve parfaitement atteint.

Il résulte de ce qui précède que la pétition de nos fidèles États tendant à supprimer les restrictions de la presse encore existantes et qui ne sont pas autorisées par les lois fédérales, ne peut être prise en considération par nous.

Nos fidèles États demandent en outre, que la censure ne soit confiée qu'à des hommes instruits et d'une position tout-à-fait indépendante. Dans le paragraphe 4 de notre ordonnance du 23 février de l'année dernière, nous avons déclaré qu'une éducation scientifique et une probité reconnue devaient être les conditions nécessaires pour remplir les fonctions de censeur, et dans le choix des censeurs, nommés conformément à cette ordonnance, on a toujours eu égard à cette double considération. Cela suffit, ainsi que le démontre l'expérience, pour exercer légalement et impartialement les fonctions de censeur. La pétition qui a pour but de soustraire aux fonctionnaires nommés ad hoc l'enquête et la décision des griefs articulés contre les censeurs, prouve que nos fidèles États ont porté dans cette affaire un jugement erroné, et elle ne saurait par conséquent être approuvée.

Quant à l'établissement d'une commission de surveillance qui siégerait dans chaque province, il ne peut en être question, attendu qu'il en résulterait une plus grande divergence d'opinions dans les principes sur l'interprétation et l'application des lois de la censure, ce qu'on a voulu éviter par la création d'un tribunal supérieur de censure. Enfin nos fidèles États ont fait observer que la mesure qui affranchit de la censure les livres de plus de vingt feuilles d'impression n'est pas suffisante, aussi longtemps que ces ouvrages doivent être soumis aux autorités de la police vingt-quatre heures avant leur publication, et qu'on ignorera suivant quels principes ces autorités agissent; à cet é-

mille écus, bien que cela vaille au bas mot deux cent cinquante mille francs. — Ah! c'est bien, me dit-elle d'un air joyeux; je craignais qu'on ne meût trompée sur la valeur réelle de ces bijoux. Je ne sais pourquoi, mais c'était pour parler plutôt que pour faire une proposition sérieuse; mais je lui dis: — S'ils étaient à vendre, je m'engagerais à en trouver ce prix-là. — Mlle Durand s'empara aussitôt de cette parole, qui m'était échappée par hasard, et me dit aussitôt: — Eh bien! monsieur Léonard, vous pourriez encore me faire prêter cent mille francs sur un pareil nantissement? — Mlle Durand, fit le marquis tout stupéfait, venait pour emprunter cent mille francs sur gages! — L'étonnement de M. de Bellestar l'avait empêché de remarquer le sens des paroles que l'ancien complice du père Durand avait, disait-il, si innocemment laissé échapper devant la jeune fille en offrant de vendre cinquante mille écus ce qui valait presque le double de cette somme. M. Léonard s'empressa de reprendre: — A votre étonnement vous devez juger du mien. — Comment! m'écriai-je, Mademoiselle, vous voulez emprunter cent mille francs? — Il me les faut, me répondit-elle résolument, aujourd'hui, sinon aujourd'hui, dans deux jours au plus tard. Voyez si vous pouvez faire ou me faire faire cet emprunt; si vous ne le pouvez pas, j'irai ailleurs. — Cela devenait grave: elle pouvait aller dans une maison où l'on s'occupait de sa proposition. Vous comprenez, monsieur le marquis, il y avait de quoi faire assassiner en plein jour dans une armoire-boutique; c'était affrayable. D'un autre côté, je réfléchis qu'elle était mineure, que c'était une chose impossible que de la satisfaire moi-même. D'un autre côté encore, je ne pouvais lui faire l'insulte de retenir ses bijoux. Dans cette perplexité, je pris un moyen simple, et je lui dis: — Vous devez savoir qu'une affaire de cette importance ne se conclut pas en une heure. Je n'ai pas les cent mille francs, mais je puis les trouver, et si vous voulez me laisser les bijoux jusqu'à demain, je pourrai vous donner une réponse certaine dans la journée. — Mais, reprit-elle pensez-vous que cela puisse se faire? — Je voulais la rassurer, sans cependant lui faire de promesses que je ne voulais pas tenir, et je lui dis: — Si l'affaire est possible, vous la ferez avec moi plutôt qu'avec qui que ce soit. — Sur cette assurance elle partit après m'avoir dit toutefois: — Ce que je vous demande surtout, c'est le plus profond secret. — Ah! diable, fit le marquis, et c'est aujourd'hui que vous devez lui faire cette réponse? — Oui, fit M. Léonard d'un air mystérieux et ravi; les cent mille francs sont là tout prêts. — Comment! reprit M. de Bellestar, un homme comme vous, un homme grave, vous avez pu prêter les mains à une pareille folie! — Ah! Monsieur, fit le bijoutier d'un air important, quelle idée avez-vous de ma pauvre honnêteté? (1) Non, Monsieur, non, je n'ai point prêté les mains à cette folie, quoiqu'à vrai dire je les aie un peu prêtées puisque je prête les cent mille francs. (La suite à demain.)

(1) N. B. Nous n'avons pu nous expliquer l'emploi de ce mot trop oublié qu'en supposant que M. Léonard, qui entendait parler de l'établissement des conseils de prud'hommes, avait consulté un dictionnaire pour savoir de quel il s'agissait; et sans doute l'auteur de ce mot n'a pas eu ces idées de prud'homme dont nous recommandons l'usage à nos lecteurs. (Note de l'auteur.)

gard, nous leur faisons savoir que ce délai donné à la police les moyens d'intervenir, sauf recours aux juges, contre les livres d'un tenancier pernicieux ou criminelle, avant que le mal ou le crime ne soit consommé. Pour ce qui est des principes, suivant lesquels la police doit agir dans ces occasions, ils sont exactement établis dans les paragraphes 6 et 7 de notre ordonnance du 30 juin dernier et ont été insérés au Bulletin des Lois.

ESPAGNE. — MADRID, 2 janv. Avant-hier, dans la soirée, les députés de la droite et du centre se sont réunis. Ils ont déclaré que les explications données par le président du conseil étaient satisfaisantes. C'est le député Olivon qui s'était chargé de transmettre fidèlement à cette réunion les explications de M. Gonzalez Bravo. Il a été ensuite nommé un comité permanent qui restera dans la capitale et qui devra prévenir les députés partis pour les provinces, lorsque leur présence pourra devenir nécessaire à Madrid. Ce comité n'a rien d'hostile contre le gouvernement, M. Mon est l'un des membres de ce comité.

M. Bulwer, ambassadeur d'Angleterre, est arrivé hier. Le marquis de Miraflores doit donner aujourd'hui une grande soirée à M. le comte et à madame la comtesse Bresson. Ce sera une soirée politique, toutes les notabilités y assisteront. La préfecture s'est occupée ce soir d'expédier à tous les villages de l'arrondissement de Madrid, l'injonction d'obéir, désormais, à la loi des municipalités.

On ne parle plus de la conspiration carliste que l'on disait avoir été découverte récemment. Cette conspiration paraît n'avoir jamais eu de consistance.

Un décret royal, en date du 29 décembre, porte ce qui suit : « J'accepte la démission donnée par don José de Olozaga de sa place de juge du tribunal territorial de Madrid. »

On écrit de la frontière, le 2 janvier : La capitulation du fort de Figuières a été arrêtée le 30, entre le baron de Meer et Amettler. Un aide-de-camp du capitaine-général est parti, le 30, à cinq heures du soir pour Madrid, avec cette pièce, qui est accompagnée d'une supplique d'Amettler à la reine pour obtenir l'approbation, et d'une lettre du baron de Meer en ce sens.

Si le baron de Meer avait eu les pouvoirs nécessaires, la capitulation du fort de Figuières serait déjà signée; mais il a dû auparavant la soumettre à l'approbation du gouvernement. En conséquence une suspension d'hostilités de 18 jours a été conclue.

M. Mateo, qu'on dit avoir été envoyé par un haut personnage, pour engager Amettler à capituler, est arrivé le 31 à Figuières. La journée s'est passée en pourparlers auxquels il a pris part. M. Rich, officier des corps-francs, aide-de-camp d'Amettler, est l'intermédiaire ordinaire entre le fort et le capitaine-général.

ANGLETERRE. — DUBLIN, le 4 janvier. Aujourd'hui a commencé le tirage au sort de la liste des 48 jurés, sur laquelle doivent être choisis les 12 jurés du jugement dans le procès de M. O'Connell et consors; cette opération a eu lieu en présence et avec le concours des conseils de l'accusation et de la défense. La liste se trouve composée de 12 radicaux ou *rebellers* et 36 *whigs* et *tories*; une protestation a été déposée par les avocats des accusés, contre l'omission sur la liste générale d'un certain nombre de personnes ayant le droit d'y être inscrites, et parmi lesquelles se trouvent 16 catholiques. Demain aura lieu une nouvelle réduction de la liste du jury à 34 noms au moyen des récusations opérées à nombre égal par l'accusation et la défense.

Mercredi dernier, M. O'Connell traversant la ville de Cork pour se rendre à Clonmel, a été reçu et complimenté par une députation nombreuse des principaux habitants de Cork, ayant en tête le lord maire. Une invitation à un banquet public a été adressée au libérateur pour le jour qu'il lui plairait de fixer après son acquittement.

On écrit de la même ville, du 2 janvier. Depuis quinze jours, des convois ont circulé tous les jours, les dimanches exceptés, sur le chemin de fer atmosphérique, de onze heures du matin à quatre heures de l'après-midi, sans le plus léger accident. On transporte gratuitement les voyageurs, la ligne n'étant pas encore ouverte au public; les négociations entre la compagnie et les lords de la trésorerie ne sont pas encore terminées.

FRANCE. — PARIS, 8 janvier. La Chambre des Pairs a commencé, dans sa séance de ce jour, la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. Nous remarquons trois choses dans ce document : c'est une allusion poignante aux démonstrations des légitimistes de Londres : l'adresse dit que, tout en les dédaignant, les pouvoirs de l'état doivent ouvrir l'œil ouvert sur leurs manœuvres; et en terminant elle parle en termes très-énergiques de la sainteté du serment. Le second point qui doit fixer l'attention, c'est que l'entente cordiale de l'Angleterre et de la France, dont il était parlé dans le discours du roi, n'est plus dans la réponse de la pairie qu'une heureuse intelligence, ce qui, on en conviendra, est bien différent. Sur la liberté de l'enseignement enfin, l'adresse de la Chambre haute est bien moins expressive que le discours royal; on y constate que la liberté est le vœu de la charte, mais on ajoute que l'intervention tutélaire de l'état dans l'éducation publique est le besoin de la société.

Quoi qu'il en soit, M. le duc de Richelieu, le seul pair qui soit allé à Londres, s'est levé immédiatement après la lecture de l'adresse, et il a expliqué qu'en allant à Londres, il n'avait nullement eu l'intention de manquer à son serment; que si d'ailleurs on voulait appliquer à cette démonstration de simple convenance, l'expression de manœuvres criminelles, qui se lit dans l'adresse, ce serait devant la cour des pairs qu'il répondrait.

D'autres explications ont encore été échangées dans cette séance entre MM. de Boissy et Guizot; puis on a fermé la discussion générale et l'on a passé à celle des paragraphes qui a donné lieu à un débat assez vif entre M. le marquis de Vèrac et M. Guizot sur la démarche des légitimistes.

Voici le projet d'adresse en réponse au discours du trône, lu dans la séance du 8 de la Chambre des Pairs :

Sire ! Les paroles que Votre Majesté a prononcées du haut du trône, nous ont porté la joie et la confiance. En les recueillant avec respect, nous rendons à Dieu, Seigneur et Roi de la prospérité du

royaume, nous leur faisons savoir que ce délai donné à la police les moyens d'intervenir, sauf recours aux juges, contre les livres d'un tenancier pernicieux ou criminelle, avant que le mal ou le crime ne soit consommé. Pour ce qui est des principes, suivant lesquels la police doit agir dans ces occasions, ils sont exactement établis dans les paragraphes 6 et 7 de notre ordonnance du 30 juin dernier et ont été insérés au Bulletin des Lois.

L'ordre dans les finances fait la force et la sécurité des gouvernements. La Chambre des Pairs avait plus d'une fois réclamé le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, elle applaudit au succès des efforts qui ont été faits pour y parvenir.

La paix règne au-dehors; tout en fait présager la durée; la bienveillance préside aux relations entre la France et les puissances étrangères; nous en félicitons Votre Majesté. Une amitié sincère l'unit à la reine de la Grande-Bretagne; une heureuse intelligence s'est établie entre votre gouvernement et le sien, en présence des événements qui s'accomplissent en Espagne et en Grèce. Cet accord était désirable. Notre politique envers ces deux pays a toujours été généreuse et désintéressée, elle ne saurait changer, nous leur portons une affection véritable. Puissent-ils, après tant d'orages, se reposer au sein de l'ordre; puisse, chez ces nations amies, la royauté trouver dans son alliance avec les libertés publiques, un principe nouveau de force et d'ascendant.

Les traités conclus avec le roi de Sardaigne, avec les républiques de Vénézuëla et de l'Equateur, les négociations que V. M. poursuit avec d'autres puissances ont pour but d'étendre nos relations commerciales, de préparer des débouchés aux produits du travail national, en conservant aux intérêts existants une juste protection; c'est un soin digne de sa prévoyance éclairée. Pour en apprécier les résultats, nous attendrons les communications qu'il lui plaira d'ordonner.

Nous étudierons attentivement les lois relatives aux travaux d'utilité publique. La loi sur l'instruction secondaire sera l'objet de nos méditations. La liberté de l'enseignement est le vœu de la charte; l'intervention tutélaire de l'état dans l'éducation publique est le besoin de la société.

Sire, votre famille est la nôtre. La France s'estime heureuse de compter comme vous un enfant de plus dans cette jeune princesse dont la présence ajoute aux consolations que Dieu vous a réservées. La France voit avec orgueil, dans les rangs de notre brave armée d'Algérie, l'un de vos fils donner et recevoir tour-à-tour l'exemple de ce courage inébranlable, de cette patience à toute épreuve qui surmonte la résistance des hommes et les obstacles de la nature. Tant d'efforts porteront leurs fruits; notre domination dans l'Algérie sera bientôt générale et tranquille. Dieu vous a bñi, Sire, en vous donnant des enfants dignes de vous, dignes de la nation, dont ils sont les premiers soutiens. Ainsi s'affermissent les dynasties; ainsi se confondent, dans un intérêt unique et suprême, les races royales et les peuples. La loi jurée, l'affection réciproque, rendent ce lien indissoluble; le roi, en montant au trône, a promis de nous consacrer son existence tout entière, de ne rien faire que pour la gloire et le bonheur de la France; la France lui a promis fidélité. Le roi a tenu ses serments; quel Français pourrait oublier ou trahir les siens?

Le discours que M. Lamitte a prononcé en quittant le fauteuil de la présidence d'âge a déjà fait beaucoup de bruit, et a soulevé toute la colère des députés ministériels; mais on prétend que cette affaire n'est pas encore terminée, et que plusieurs députés des centres se sont déjà réunis afin de formuler une proposition tendant à prescrire au président d'âge de communiquer par avance aux secrétaires du conseil le projet de proposition d'adresser en quittant le fauteuil.

Voilà plusieurs fois depuis deux mois qu'on répand le bruit de la mort du duc d'Angoulême. Jusqu'à présent la nouvelle ne s'est pas confirmée; mais il résulte des dernières nouvelles d'Allemagne qu'il est dans un état qui ne laisse aucun espoir, mais qui peut encore se prolonger quelque temps.

Un commencement de révolte a eu lieu, le 4 au soir, dans la maison d'arrêt de Lille, mais les mesures prises par l'autorité ont promptement fait cesser tout désordre.

Théâtre-Royal-Français.
Jeudi 11 janvier, 3^{me} représentation de:
LA REINE DE CHYPRE.
Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St-Georges, musique de M. Halévy; orné de trois décorations nouvelles de la composition de M. J. B. van Hove. Divertissement de M. Bolzaquet. Costumes entièrement neufs, confectionnés par M. Berkhou, costumier.
Danse.
Au premier acte: **Pas de Trois**, dansé par M. Bolzaquet, Mlles Gautier et Laborde.
Au troisième acte: **Chœur dansé**, exécuté par MM. et dames du chœur et mesdames du corps de ballet.
Au quatrième acte: **La Cypriote**, dansé par mesdames du corps de ballet.
Pas de **Deux Cypriotes**, par M. Bolzaquet et Mlle Laborde.
Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures.
En attendant le reprise de: **LA FORÊT DE SÉNART, LE GITARRERO, LE POSTILLON DE LONJUMEAU, NORMA**, etc.
A l'étude: **L'HOMME BLASÉ, JOCRISSE EN FAMILLE, L'ÉTUDIANT ET LA GRANDE DAME**, vaudevilles; 1760, **OU UNE MATINÉE DE GRAND SEIGNEUR**, comédie.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.
Op Vrijdag 12 Januarij 1844. (N^o 22 in het abonnement.)
De Bruid van Vreeland, of wie is de Bruidgom?
Blijspel in vier bedrijven, naar het hoogduitsch van I. F. von Weissenhurn, voor het nederduitsche tooneel bearbeid door den heer J. C. Roobol.
Gevolgd door:
Eene Les voor de Mannen;
blijspel in één bedrijf, vrij bewerkt naar het Hoogduitsch van C. Topfer, door den heer Binger.
De aanvang precies ten half ZEVEN uren.
Verwacht, op Vrijdag den 19 Januarij, ter bereijde van mej. M. SABLAIROLLES, *Moederliefde en Holdemoed; of de Gevoelens op het sibt s'Gravensteent in de werven, tooneelspel; en de Zeekapitein; of de twee onnoozels Meisjes, blijspel met zang.*

DE GALVANISCHE VERGULDING EN VERZILVERING
Gelijk mede de verkopering, vertinning, verlooding, verzilvering, bronzing, verplatinering en vernickeling van metalen te werpen langs den galvanischen weg. Volgens eigen ervaar bewerkt door D^r L. Elsner, Leeraar in de Scheikunde Mineralogie aan de Koninklijke Industrie-school te Berlin. Uit het hoogduitsch.
Onder alle tot dus verre in het licht verschenen geschriften over de zoo algemeen beoefende en ook bij ons te lande zoo veel belangstelling moedende kunst van galvanische metaalbekleding, is er voorzeker geen bij zoo veel duidelijkheid, eene zoo hooge mate van volledigheid in zich eenigt, als het hier aangekondigde. De aard der betrekking van den bewerker, gaf aanleiding te verwachten, dat zijn werk eene geheel tische strekking zoude hebben, en vooral ingarigt zoude zijn om, aan minkundigen handwerkman en beoefenaar, tot eenen zekeren leidd strekken bij hinnen arbeid. Deze verwachting is dan ook geenszins te gesteld. Van regeringswege den last ontvange hobbende, alle tot bekend geworden wijzen van bewerking en proefnemingen, te het Labor rium der Koninklijke Industrie-school te Berlin te onderzoeken en te herh worden de uitkomsten thans door hem medegedeeld, ontfering vergeleek hetgeen zich proefondervindelijk als het beste bewees, ter navolginga prezen. Men vindt hier niet alleen de zoogenaamde contact-verguldin deld, maar ook alle overige wijzen van verguldin en andere metaalbekle zoor door middel van het goudkooksel, als van de enkelvoudige galvani keten en de zoogenaamde galvanische batterij; niet alleen de matte ver ding en verzilvering, maar ook de verguldin en verzilvering in vers lande kleemen (*liquore voluere*), de verguldin der gedagverrootig lichtbeelden, en de galvanische ontguldin of ontzilvering; den vroegt gulde of verzilverde voorwerpen. Alle handgrepen, alle bewerkinge bereidingen worden met zoo veel juistheid omschreven en opgegeven zich voordoende mogelijkheden met zoo veel duidelijkheid opgelost, zoo bevattelijk voorgesteld, dat de kunst der galvanische metaalbekle zelf voor den geheel ongeoeffenden toegankel wordt gemaakt, en dit werke ook door den onderzoekliever lezer niet te vergeefs zal worden geraadpleegd, om zich een helder te verschaffen in eene reeks van verschijnselen, welke zijne aandacht waardig zijn. Prijs: f 1.80.

LEBAUBE,
Restaurateur et Marchand de Comestibles
Marché-aux-Herbes, à La Haye,
A l'honneur de prévenir le public que son Restaurant continue à être ouvert à toute heure. On peut s'y procurer à diner à tant par tête ou à la carte. On trouvera également tous les soirs à souper, ou à collationner. Il entreprendra toujours les grands et petits dîners pour la ville, ainsi que tous les menus plus distingués de la cuisine française; ses vins sont de première qualité et à juste prix.
Il veut de recevoir un assortiment de Terrines de foies gras de Strasbourg de diverses dimensions et de plusieurs prix.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 9 Janvier.

	Int.	6 janv.	OUVERT.	6 janv.
Dette active.	5	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Ditto ditte	5 1/2	54 1/2	54 1/2	54 1/2
Syndicat	4	—	94	94
Pays-Bas:				
Société de Commerce	4 1/2	135 1/2	135 1/2	135 1/2
Ditto ditte	4 1/2	—	—	—
Emprunt de 1838	4	—	—	—
Ditto des Indes	5	—	90	90
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
Ditto de Harlem	60 1/2	60 1/2	60	60
Ditto de Rotterdam	60 1/2	60 1/2	60	60
Act. du lac de Harlem	5	—	105 1/2	105 1/2
Obliq. Hope & C. 1798 & 1835	—	—	108 1/2	108 1/2
Ditto ditte 1822 & 1835	—	—	—	—
Inscript. au Grand-Livre	4 1/2	—	71 1/2	71 1/2
Certificats au Grand-Livre	4 1/2	—	74 1/2	74 1/2
Ditto inscriptions 1831 & 1833	5	—	100	100
Emprunt de 1840	4	91 1/2	91 1/2	91 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90 1/2	90 1/2	90 1/2
Passive	5	—	5 1/2	5 1/2
Dette différée à Paris	5	—	6 1/2	6 1/2
Espagne:				
Ardoins	5	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Ditto métalliques	5	—	—	—
Ditto ditte	5	—	—	—
Angleterre:				
Cons. Ann.	3	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne:				
Actions 1836	—	—	—	—
Bresil:				
Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal:				
Obligations à Londres	2 1/2	46	46	46

Bourse de Paris du 8 Janvier.

	Int.	6 janv.	OUVERT.	6 janv.
France:				
Cinq pour cent	—	124 40	124 50	124 40
Trois pour cent	—	—	82 50	82 50
Emprunt Ardoins	—	—	29 1/2	29 1/2
Anc. différé	—	—	—	—
Espagne:				
Nouv. ditte	—	—	—	—
Passive	5	—	5 1/2	5 1/2
Naples:				
Certificats Falconet	—	—	106 75	106 75
Pays-Bas:				
Dette active	2 1/2	—	55 1/2	55 1/2
Dette active	5	—	105 1/2	105 1/2
Ditto	3	—	—	—
Belgique:				
Banque-belge	—	—	698 75	698 75
États-Unis:				
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 9 Janvier.

Métalliques, 5 % p. — Naples, 5 % p. — Ardoins, 5 % p. 20
Dette différée ancien, p. — Passive, 5 % p. — Lots de Rouen, 68
Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 20 1/2 p. A. 20 1/2 p. — Coupons, 20

Bourse de Vienne du 2 Janvier.

Métalliques, 5 % p. 111 1/2 p. — Dito, 4 % p. 100 1/2 p. — Dito, 3 % p. 76 1/2 p.
da 1834, p. — Actions de la Banque

**LA HAYE, chez Leopold Loeblenberg, Lage Nieuwe
Depôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD, et
Bourssteeg; e à Rotterdam, chez S. van RUYN-SNOECK, Hoof**